

Composer avec la Conquête Nomades sédentaires

ALAIN BEAULIEU, STÉPHANIE BÉREAU ET JEAN TANGUAY, *Les Wendats du Québec. Territoire, économie et identité, 1650-1930*, Québec, Les éditions GID, 2013, 338 pages

Denys Delâge

Volume 8, Number 2, Spring 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71320ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (print)

1929-5561 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Delâge, D. (2014). Review of [Composer avec la Conquête : nomades sédentaires / ALAIN BEAULIEU, STÉPHANIE BÉREAU ET JEAN TANGUAY, *Les Wendats du Québec. Territoire, économie et identité, 1650-1930*, Québec, Les éditions GID, 2013, 338 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 8(2), 24–25.



COMPOSER AVEC LA CONQUÊTE

NOMADES SÉDENTAIRES

Denys Delâge

Professeur émérite, Département de sociologie, Université Laval

ALAIN BEAULIEU, STÉPHANIE BÉREAU
ET JEAN TANGUAY
**LES WENDATS DU QUÉBEC.
TERRITOIRE, ÉCONOMIE ET
IDENTITÉ, 1650-1930**
Québec, Les éditions GID, 2013,
338 pages

Voilà une synthèse de l'histoire d'une petite nation autrefois grande, désormais petite démographiquement, mais remarquable pour sa résilience et par la démonstration du caractère *non réifiable* de l'identité. Réfugiés, réduits à une centaine, métissés et dépourvus de phénotypes distincts, assimilés linguistiquement, christianisés et, pourtant, non seulement sont-ils toujours là, mais encore se classent-ils parmi les Indiens les plus instruits et les plus prospères.

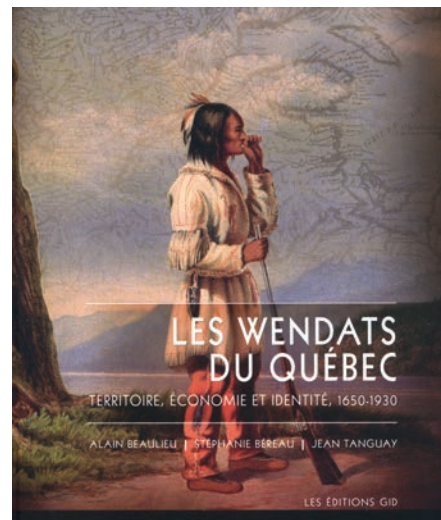
Cette étude fait appel de manière exhaustive à toutes les sources écrites et orales sur trois siècles, les relations avec les autres nations autochtones, avec le pouvoir colonial français puis britannique et canadien. Elle évite explicitement toute considération de nature judiciaire relative à des droits historiques territoriaux, y compris ceux relatifs à la revendication de la seigneurie de Sillery, ou ceux découlant de traités. Les auteurs qualifient de «laisser passer», le document de Murray remis aux Hurons le 5 septembre 1760, document auquel la Cour Suprême du Canada a accordé la valeur d'un traité. Des références sont faites, sans plus, aux traités de la Conquête (Oswegatchie, Kahnawake) qui offraient des garanties pour la possession (non pas la propriété) terrienne et la liberté religieuse. Volontairement loin de l'histoire judiciaire, le volume traite de démographie, d'occupation territoriale, de mode de vie et d'identité. Le récit est ponctué de cartes pertinentes, de nombreux encadrés (légendes, discours, parcours du chasseur, technique de transformation des peaux, etc.) et d'une exceptionnelle liste de 113 magnifiques illustrations tirées de la collection Marius Barbeau, des musées québécois et canadiens, etc.

La confédération wendate des rives du lac Huron remonte aux années 1440. Une petite portion de terre comptant 30 000 habitants dont les champs de blé d'Inde étaient si vastes que les missionnaires pouvaient s'y perdre. Des agriculteurs, non pas des éleveurs, ce qui implique l'absence de fumier et l'obligation de déménager les villages après l'épuisement des terres. Une alimentation principalement végétarienne avec du poisson et un peu de viande. Les femmes cultivent, les hommes pas, sauf qu'ils défrichent pour préparer les

champs; ils construisent aussi les maisons, pêchent, chassent, guerroient. Une nation prospère centrale dans les réseaux commerciaux et diplomatiques, dispersée et défaite en 1649. Quelques centaines de survivants, des catholiques, «les débris d'une grande terre», se replient sur Québec.

La politique fédérale indienne a toujours jugé que l'incontournable voie vers la «civilisation» passait par l'agriculture sédentaire masculine doublée de l'élevage. Les Wendats s'y sont toujours refusés même alors que la forêt se fermait devant eux.

Ce qui frappe, c'est le destin de ces 500 ou 600 arrivants qui constituent soudainement plus du tiers de la population coloniale. Accueillis par les jésuites, mais abandonnés par le pouvoir colonial qui laisse les Iroquois les attaquer à l'île d'Orléans, les voilà réduits à 150. Leur nombre n'augmentera guère jusqu'à la fin du XIX^e siècle alors que durant cette période, la population coloniale double à chaque génération. Une disparité si grande entre ces destins démographiques tient aux épidémies qui ont continué de frapper, à la mortalité plus élevée des guerriers que des miliciens et certainement à l'absence d'élevage huron et sa contrepartie, l'allaitement maternel prolongé en l'absence de substitut animal, ce qui contribue à espacer les naissances. Ces agriculteurs se voient tout de même accorder avec les autres «Sauvages néophytes de la région de Québec» une seigneurie, sans redevances dont ils sont collectivement les propriétaires. Néanmoins, ces néophytes, Hurons compris, sont désormais inscrits dans le régime colonial; ces seigneurs sont placés sous la tutelle des jésuites, ce qui conduira à leur dépossession. En outre, le mode semi-sédentaire d'agriculture des Hurons, la seule nation à s'établir en permanence sur la seigneurie, est à long terme incompatible avec l'agriculture sédentaire doublée de l'élevage des colons censitaires. Une fois la seigneurie entièrement occupée, les Hurons ne pourront plus déménager leur village et, faute d'engrais, le rendement de leurs champs diminue. Les hommes n'y remplacent pas les femmes dans leurs travaux et l'élevage y demeure marginal. Tocqueville et Beaumont, qui ont fait enquête sur cette question auprès des Hurons de Lorette en 1831, nous livrent un précieux témoignage: ils s'étonnent de ne pas voir les hommes Hurons cultiver la terre alors qu'ils sont «civilisés»: ils parlent français, sont de



«sang mêlé», ont une apparence presque européenne à la différence du costume. Ils obtiennent cette réponse de leur guide, le patriote John Neilson: «ce sont des gentils-hommes que ces Hurons-là, ils croiraient se déshonorer en travaillant comme des bœufs, disent-ils, cela ne convient qu'à des Français ou des Anglais».

Ce qui est magnifique dans ce livre, c'est l'analyse à la fois de l'insertion des Hurons dans la dynamique coloniale et dans leur réseau ancien d'alliance avec les Premières Nations, tout particulièrement avec celles au milieu desquelles ils s'établissent dans la région de Québec. Les auteurs font appel ici aux traditions orale et écrite. Les Hurons ne pouvaient évidemment pas accéder à des terres de chasse sans ententes préalables. Mais quel fut ce partage et quelles en étaient les règles? La mise en commun de toutes les terres de chasse dans un «grand plat commun» ou bien le maintien de territoires familiaux et nationaux avec ou sans autorisations d'accès? Émerge ici, sous hégémonie iroquoise de la région de Montréal, la Fédération des Sept-Feux divisée par des tensions qu'arbitre le pouvoir colonial. Les auteurs rendent minutieusement compte des enjeux et des débats, mais évitent, à bon droit, de trancher sur ce qu'auraient été les limites respectives des uns et des autres parce que l'information demeure fragmentaire, fragile et complexe, les frontières ethniques étant poreuses en contexte de migrations et de cycles d'occupation des animaux, tout comme de réseaux de parenté et d'intermariage sur de grandes distances. Ils refusent de se poser en arbitres des conflits contemporains.

Ni les traités de la Conquête, ni la Proclamation royale n'ont préservé les Hurons de la spoliation de leurs territoires de chasse au profit de la coupe du bois, des clubs privés, de la création du parc des Laurentides, de la colonisation. Les Hurons se sont faits guides des millionnaires américains pour la pêche à la mouche et la chasse. Il en fut de même pour les officiers britanniques de la garnison de Québec. Désormais des «domestiques»? Je dirais également, des guides-professeurs qui maintiennent une proximité avec le pouvoir.

VOIR WENDATS...

WENDATS...

suite de la page 24

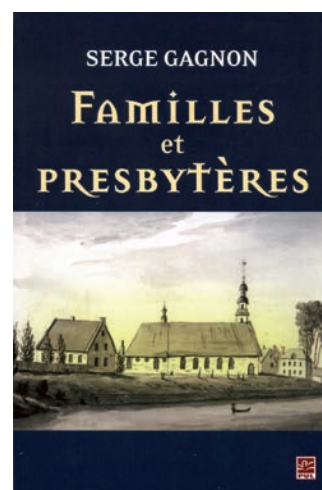


Les Wendats [...] se sont tournés vers la production artisanale et, bientôt, la manufacture : canots, traînes et raquettes, mocassins, mitaines et chapeaux, paniers, poupées et souvenirs, etc. Des entrepreneurs ont percé. Désormais l'on pouvait être artisan, ouvrier, bourgeois et Huron.

La politique fédérale indienne a toujours jugé que l'incontournable voie vers la «civilisation» passait par l'agriculture sédentaire masculine doublée de l'élevage. Les Wendats s'y sont toujours refusés même alors que la forêt se fermait devant eux. Ils se sont tournés vers la production artisanale et, bientôt, la manufacture : canots, traînes

et raquettes, mocassins, mitaines et chapeaux, paniers, poupées et souvenirs, etc. Des entrepreneurs ont percé. Désormais l'on pouvait être artisan, ouvrier, bourgeois et Huron. La crise de 1929 a accéléré le déclin de l'intérêt pour les «curiosités sauvages».

Voilà un saisissant portrait d'une communauté transséculaire dont le caractère original et distinctif a déjoué tous les pronostics, tous les préjugés, toutes les politiques d'assimilation ! Un livre admirable. ❖



SERGE GAGNON
**FAMILLES ET PRESBYTÈRES AU QUÉBEC,
1790-1830**
Québec, PUL, 2013, 174 pages

Dans son précédent livre, *L'argent du curé de campagne* (PUL, 2010) Serge Gagnon a étudié les rapports à l'argent qu'entretient le clergé paroissial du Bas-Canada. Rattaché à une paroisse, mais en desservant souvent plus d'une, le curé tire des revenus variables qui prennent plusieurs formes, la dîme notamment, et qui le situent avantageusement au sein de la société locale. La condition matérielle du curé et les utilisations qu'il fait de sa richesse, de son vivant ou par testament, y ont fait l'objet d'une description élaborée. Bien entendu, Serge Gagnon y a traité de la manière qu'a le curé du temps d'occuper son presbytère (p. 163-170).

Le sujet est repris, mais considérablement développé dans *Familles et presbytères*. La maison presbytérale devient ici un espace social. Ceci, à une époque marquée simultanément par la demande de services religieux de la part d'une population en voie d'accroissement et de dissémination dans le vaste diocèse de Québec, et également par une pénurie de prêtres, en voie de résorption, toutefois, après 1830. Quatre personnages : le fidèle, le curé, sa famille ainsi que l'évêque, ont des intérêts à faire valoir.

Le paroissien est certes favorable à fournir une habitation convenable à son desservant, mais pas à n'importe quel prix, et certainement pas celui de l'abandon de la salle des habitants, cette partie du presbytère elle-même divisée en espaces masculin et féminin, un espace public utilisé entre les offices religieux. Le paysan ne se laisse pas intimider par les requêtes de son prêtre. Au besoin, il lui suggère de se construire un logis à ses frais, initiative que certains curés savent prendre. Une maison curiale – domicile privé – et un presbytère se trouvent ainsi près de l'église. Or, ceci n'est pas sans effet sur le patrimoine de la fabrique qui a charge d'entretenir le presbytère, car il s'ensuit une détérioration du bâtiment abandonné et d'inévitables querelles sur les réparations à lui apporter pour satisfaire l'occupant suivant.

D'abord issu des classes sociales urbaines, le curé provient progressivement du monde rural à mesure que le XIX^e siècle avance. Sa familiarité avec son environnement social progresse d'autant. Bien que les liens entre le manoir et le presbytère soient ténus, le curé de 1820 ne dénonce pas le système seigneurial. Son accession à la prêtrise se fait sous le signe d'une promotion sociale que lui confirme sa résidence de fonction qu'est le presbytère. Il se montre soucieux de préserver son intimité et il n'aime pas particulièrement cette proximité qu'il trouve plutôt envahissante, notamment dans sa cuisine, car le bâtiment possède une taille souvent modeste, loin de la dimension qu'atteindront les presbytères de la seconde moitié du siècle.

Associée à la figure du curé, la famille, représentée par un proche parent qui habite également le presbytère, joue un rôle qui n'est pas uniquement secondaire. Le fait n'est pas rare et ne surprend en rien. Il est naturel que le curé accueille dans sa demeure l'un ou l'autre de ses géniteurs, voire les deux, ou une sœur. Le devoir filial ou la satisfaction de services en entretien ménager, ou les deux, l'expliquent aisément.

Le prêtre leur est redevable de sa formation au petit séminaire. À ses parents encore ou à une tierce personne sympathique à son élévation à la prêtrise, il doit le titre clérical, une rente annuelle qui le prémunit contre la pauvreté, titre dont il est obligatoirement propriétaire depuis le sous-diaconat. Peu importe si cette rente est effectivement versée. En l'absence de toute autre personne, l'Église supplée par le «titre de mission», plus rare cependant. Reste néanmoins que le curé doit faire en sorte que cette présence ne soit ni envahissante, ni contraire aux prescriptions de l'Église, qu'elle ne brise pas l'harmonie nécessaire ou, dit autrement, qu'elle ne débouche pas sur des relations tendues entre les occupants du presbytère et les fidèles. Bref, il faut que le travail pastoral du curé n'en soit pas entravé. Le prêtre a donc tout intérêt à ce qu'aucune plainte ne remonte à l'évêque, qui rendra un jugement «sans égard à la situation familiale».

Il revient en effet à l'évêque d'arbitrer les conflits qui ne manquent pas de survenir entre le curé et ses fidèles autour de la construction, de l'entretien et de l'occupation du presbytère. Attribuer à un prêtre docile et bon serviteur de l'Église une cure rémunératrice, jouissant d'un patrimoine matériel enviable, est la prérogative de l'évêque. Dans le cas contraire, créé par un conflit à éteindre, le risque d'une affectation à une unité pastorale moins bien nantie est réel, et se concrétise par l'envoi dans une mission, inévitablement pauvre, située en région de colonisation. Les paroissiens ne sont pas non plus à l'abri d'un jugement sévère de la part du premier pasteur qui laisse peser sur eux, comme sanction de leur désobéissance, le retrait de leur curé en faveur d'une autre paroisse. L'auteur sait bien faire ressortir le rapport de force dont dispose l'évêque en cette période de pénurie. Mais, est-ce que les fidèles savent se montrer sensibles à ce fait et modifient-ils alors leurs comportements ?

La diversité des situations, élégamment exposées par Serge Gagnon, se remarque dans le grand nombre d'exemples qu'il donne. Mais peut-être existe-t-il encore d'autres cas de figure ? L'auteur démontre la nécessité d'adopter une périodisation fine, de connaître les institutions et leurs transformations afin de comprendre les enjeux sociaux autour de cet équipement matériel qu'est le presbytère. L'originalité du propos est à ce prix et nous savons maintenant, mieux qu'auparavant, que le presbytère ne fut pas toujours un lieu calme et serein.

Jean Roy
Professeur en histoire, UQTR